

**OBJET : Bulletins de l'Enseignement fondamental spécialisé organisé par la Communauté française.
Types 1, 2, 3, 4 et 8.**

Réseau : Communauté française
Niveau : Fondamental (Spécialisé)
Période : A partir de l'année scolaire 2011-2012

- Aux directions des établissements dispensant l'Enseignement fondamental spécialisé organisé par la Communauté française ;
- Aux directions des sections fondamentales spécialisées annexées.

Pour information :

- Aux membres du Service d'Inspection de l'Enseignement spécialisé ;
- Aux membres du Service de Conseil et de Soutien pédagogique de l'Enseignement spécialisé organisé par la Communauté française ;
- Aux directions des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française ;
- Aux directions des Internats et des Homes d'accueil organisés par la Communauté française ;
- Aux directions des C.P.M.S. et C.P.M.S.S. organisés par la Communauté française ;
- Aux directions du CAF et du CTP ;
- Aux organisations syndicales et aux associations de parents.

<u>Circulaire</u>	Administrative
<u>Emetteur</u>	Service général de l'Enseignement organisé par la Communauté française.
<u>Destinataire</u>	Direction de chaque établissement dispensant l'enseignement fondamental spécialisé organisé par la Communauté française.
<u>Contact</u>	Guy Fosty – 02/690 81 19 Jean-Louis François – 02/690 82 62 Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 - 1000 Bruxelles
<u>Document à renvoyer</u>	Non
<u>Date limite d'envoi</u>	Néant
<u>Objet</u>	Enseignement fondamental spécialisé types 1, 2, 3, 4 et 8. Bulletins.

Renvoi (s) : néant

Nombre de pages : 5

- annexe : néant

Mots clés : bulletins, type, fondamental, enseignement spécialisé

Bruxelles, le

La présente circulaire reprend, pour l'année scolaire 2011-2012, les modalités d'utilisation des bulletins- modèles A et B - pour l'enseignement fondamental spécialisé organisé par la Communauté française.

Pour permettre une lecture plus aisée, les modifications apportées à la circulaire précédente sont mises en exergue par un trait vertical en regard du texte nouveau rédigé en caractères gras italiques.

Ces modifications résultent de suggestions formulées par les équipes éducatives.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ.

1. Introduction

Le bulletin sert à informer l'élève et ses parents (ou les personnes responsables) à propos de son évolution sur les différents plans éducatifs.

Le bulletin doit toujours être en concordance avec les éléments repris dans le plan individuel d'apprentissage (P.I.A) et ne le remplace en aucun cas.

Le bulletin se présente sous deux formes :

- modèle A (généralement conçu pour l'enseignement de types 1, 3, 4, 5 et 8);
- modèle B (généralement conçu pour l'enseignement de type 2).

Le choix du modèle de bulletin se fait en fonction des compétences de l'élève.

2. Contenu

Les bulletins tiennent compte des données suivantes :

- l'appropriation des compétences transversales et disciplinaires ;
- l'attitude face au travail ;
- le comportement.

L'échelle des appréciations se présente comme suit :

- modèle A

E	Excellent = 18 → 20/20
TB	Très bon = 16 → 17/20
B	Bon = 14 → 15/20
S	Satisfaisant 12 → 13/20
F	Faible 10 → 11/20
I	Insuffisant = moins de 10/20

- modèle B

Chemine avec beaucoup de facilité (TB)
Chemine avec facilité (B)
Chemine avec certaines difficultés (S)
Chemine avec beaucoup de difficultés (F)

3. Périodicité

Par année scolaire (du 01/09 au 30/06), les bulletins seront remis aux élèves au terme de chacune des 4 périodes (congé d'automne, vacances d'hiver, vacances de printemps et fin d'année scolaire). *Cette périodicité est fixée par le Règlement des Études du 28-07-1998.*

4. Présentation

Modèle A	Modèle B
<p><u>Première de couverture</u></p> <p><i>-Espace réservé à la photo de l'enfant (selon le choix de l'école et dans le respect de la réglementation du droit à l'image).</i></p> <p>- Informations générales quant à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ l'établissement fréquenté ;▪ le nom et le prénom de l'élève ;▪ sa date de naissance (<i>éventuellement l'âge</i>) ;▪ l'année scolaire ;▪ le nom <i>du titulaire</i>.	<p><u>Première de couverture</u></p> <p><i>- Espace réservé à la photo de l'enfant (selon le choix de l'école et dans le respect de la réglementation du droit à l'image).</i></p> <p>- Informations générales quant à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ l'établissement fréquenté ;▪ le nom et le prénom de l'élève ;▪ sa date de naissance (<i>éventuellement l'âge</i>) ;▪ l'année scolaire ;▪ le nom <i>du titulaire</i>.
<p><u>Page 1</u></p> <p>- Informations aux parents.</p> <p>- Dates à compléter <i>dès la première remise des bulletins.</i></p>	<p><u>Page 1</u></p> <p>- Informations aux parents.</p> <p>- Dates à compléter <i>dès la première remise des bulletins.</i></p>
<p><u>Page 2 à 4</u></p> <p>- Explications aux parents.</p> <p><i>Outre la reformulation de certains items, les domaines suivants ont été ajoutés :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• « <i>Savoir faire</i> » en page 3 ;• « <i>Attitudes</i> » en page 4.	<p><u>Pages 2 à 5</u></p> <p>- Explications aux parents.</p> <p><i>Outre la reformulation de certains items, les rubriques suivantes ont été ajoutées :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• « <i>Sécurité</i> » en page 2 ;• « <i>Attitudes lors de sorties extérieures</i> » en page 3.
<p><u>Pages 6 à 7</u></p> <p>- Evaluation des compétences établies sous forme d'appréciations ou de cotes sur 20 (voir légende page 6).</p> <p>- <i>Une évaluation spécifique au cours de natation a été ajoutée.</i></p> <p>- <i>L'évaluation de l'éducation artistique a été scindée en deux parties : « travail manuel » et « musique » (page 7).</i></p>	<p><u>Pages 6 à 9</u></p> <p>- Evaluation des compétences traduites en code couleur (voir légende page 9).</p> <p>- <i>Afin d'assurer une meilleure lisibilité, des pictogrammes ont été insérés en regard de chaque rubrique.</i></p> <p>- <i>Trois pastilles au lieu de quatre sont prévues lors de chaque période d'évaluation en raison des modifications apportées à la légende reprise à la page 9.</i></p>

Pages 8 à 11

- Avis et conseils de l'équipe éducative.
- Signatures → de la direction ;
→ de l'équipe éducative ;
→ des parents.
- **Une page entière est à présent réservée, par période, aux avis et conseils de l'équipe éducative.**

- **Un espace est prévu après chaque rubrique pour éventuellement individualiser les commentaires.**
- **Une rubrique « Sécurité » a été ajoutée au chapitre 1 « Gestion de l'autonomie » (page 6).**
- **Une rubrique « Attitude lors de sorties extérieures » a été ajoutée au chapitre 2 « Savoir être » (page 6).**
- **La rubrique « Education artistique » a été scindée en « travail manuel » et « musique » (page 9).**
- **Une évaluation spécifique au cours de natation a été ajoutée (page 9).**
- **L'éducation par la technologie, l'éducation aux médias et la sécurité routière ne font pas l'objet de cours spécifiques mais sont abordées et évaluées au travers d'activités interdisciplinaires.**
- **Dans la légende, l'appréciation « faible » est représentée par une pastille orange (page 9).**

Pages 10 à 13

- Avis et conseils de l'équipe éducative.
- Signatures → de la direction ;
→ de l'équipe éducative ;
→ des parents.
- **Une page entière est à présent réservée, par période, aux avis et conseils de l'équipe éducative.**